

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7139
vendredi 19 juin 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

Apiculture

Un déclin qui ne doit
pas rester silencieux

P4 À 6



Photo Eric Petris - ON

1,75 €

OPINIONS P2
BRÈVES P7
ENVIRONNEMENT P15

LINGUA P16
AGENDA P18
POLITIQUE P19

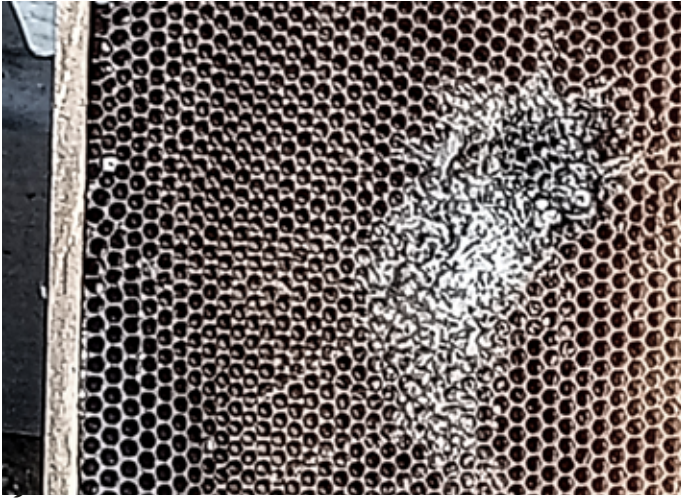
ANNONCES LÉGALES P7



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

**HUMEUR****LA COUPE EST PLEINE... DE DOLLARS**

Ne jouons pas les étonnés de circonstance, la Coupe du monde de football aux États-Unis est une énorme machine à cash. Le Mondial 2026, au pays de l'Oncle Sam, sera à ce jour l'événement sportif susceptible de générer le plus de retombées économiques directes et indirectes. Certaines estimations avancent jusqu'à près de 50 milliards de dollars. Cela fait belle lurette, pour ne pas dire depuis les jeux romains, voire avant, que les organisateurs tentent par tous les moyens de faire les poches des amateurs de sport. La précédente Coupe du monde, au Qatar, a rapporté la bagatelle de 20 milliards de dollars ; celle de Russie, en 2018, près de 14 milliards. Le ballon rond n'a d'ailleurs pas l'apanage du business model : près de 10 milliards de retombées pour la région parisienne à l'occasion des Jeux olympiques de 2024, un peu plus de 2 milliards lors de la Coupe du monde de rugby en France, ou encore plusieurs millions d'euros pour les régions traversées par le Tour de France. Certes, outre-Atlantique, pays du capitalisme débridé, les ficelles ne sont ni cachées ni même contestées : comptez plusieurs milliers de dollars pour un billet de stade, un peu moins d'une centaine pour vous y rendre en train et près de 20 dollars pour une bouteille d'eau. Ajoutez à cela des « pauses fraîcheur » en plein match histoire de vendre de la publicité. Amérique oblige, tout est démesuré. Pour autant, n'ayons pas la mémoire trop courte au point de céder à cet antiaméricanisme primaire qui a aujourd'hui le vent en poupe. Durant les Jeux olympiques parisiens, le prix du métro a été augmenté pour atteindre quatre euros le trajet. Une brouille, diront certains, qui pouvaient déjà s'offrir une chambre d'hôtel ou un Airbnb à plusieurs centaines d'euros la nuit, ou encore une place tout en haut des gradins pour assister aux qualifications d'haltérophilie au prix d'un demi-Smic. Aujourd'hui, événements sportifs mais aussi grands concerts sont de véritables outils pour renflouer les caisses des villes et des États. On estime ainsi que la tournée de Céline Dion pourrait rapporter près d'un milliard d'euros à l'économie française grâce à ses concerts prévus à l'automne prochain. Soyez rassurés, les tarifs, eux, sont déjà ceux de la Coupe du monde... ■ **Christophe GIUDICELLI**

**ECONOMIE****APICULTURE****UN DÉCLIN QUI NE DOIT PAS
RESTER SILENCIEUX****P4 À 6****EN BREF ET EN CHIFFRES****P7****ENVIRONNEMENT****SCANDOLA SOUS L'ŒIL DE L'UNESCO****P15****LINGUA****LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI****P16****AGENDA****P18****POLITIQUE****CHRONIQUE INQUIÈTE****P19****ANNONCES LÉGALES****P9****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@aurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU**Invichjà dumani**

À i Corsi, li piaci à rivendicà i so solidarietà famigiali, a so leia incù l'anziani è a so capacità à mantenala, un affari chi parechji altri tarritorii ani persu certi volti. Eppure, daretu à issa fiura, l'ultimi sciffri publicati da l'Insee rammentani una rialità bella più cumplexa. U mantenimentu in casa di i nostri vechji s'arremba oghji à equilibrii di più in più debbuli. A nostra isula hè dighjà una di i regioni di Francia induv'ellu ci hè u numaru u più impurtanti d'anziani. Un abitanti nant'à trè t'hà più di sissant'anni è, sicondu i prughjezzioni demografichi, si pudaria passà à quattru abitanti nant'à deci da quì à u 2070. Peghju, quasgi 10000 seniors chì campani in casa soia sò oghji in situazioni di perdita d'autunumia, una prupurzioni altissima di pettu à a media naziunali. A Corsica s'appoghja prima nant'à i so famigli. Novi seniors dipendenti nant'à deci sò aiutati da i soi. Una solidarietà chì custituisce una ricchezza umana senza parù. Ma ùn pò essa l'unicu pilastru di una pulitica inghjiru à a vichjaia. Parchì quilli chì aiutani invecchjani anch'elli, travagliani, campani certi volti luntanu da i so parenti o devini fà fronti di pettu à i so difficoltà chì i toccani di manera diretta. A sfida hè ancu di più maiò cù u sughjettu di a ruralità. I dui terzi di l'anziani campani inde cumuni rurali, induva l'accessu à i curi, à i sirvizi d'aiutu in casa o à i soluzioni di rifiatu ferma più difficiuli. Inde certi rughjoni, a luntanza geugrafica diventa un fattori supplementariu di dibbullezza. Ma st'evuluzioni ùn hè micca una sorpresa. Dipoi parechji anni, si sà chì u numaru di parsoni anziani crescerà sempri di più mentri chì i bisogni d'accompagnamentu splusarani. U mantenimentu in casa, vulsutu da un'immensa maghjuria di seniors, dumandarà d'avè di più prufiziunali, alloghjati adattati è innuvazioni tennulogichi. Daretu à st'inghjocu suciali si piatta dinò un inghjocu ecunomicu. A silver ecunomia, ghjirata versu i bisogni di i parsoni anziani, raprisenta dighjà una mansa d'impieghi nant'à l'isula è pudaria divintà unu di i settori strategichi di i dicennii à vena. U tempu di u custatu hè passatu, principia quillu di l'organizzazioni. ■ **Santu CASANOVA**

Apiculture Un déclin qui ne doit pas rester silencieux



L'abeille corse, socle de l'AOP Miel de Corse/Mele di Corsica, est adaptée aux conditions naturelles de l'île.

Toutefois, lorsque, à la faveur du changement climatique, toutes les conditions de stress se cumulent, ses capacités d'adaptation sont limitées et ne sont pas immédiates.

Les apiculteurs ont récemment fait face à des pertes considérables, tant en cheptel qu'en production.

Assez pour que cette profession généralement discrète en vienne à exposer ses ruches vidées et à demander des mesures d'urgence.

Non sans rappeler que les enjeux liés à la sauvegarde des abeilles dépassent de loin leur filière.



Gérard Laurenti-Gherardi



Petru Francescu Torre



Matteu Tristani

Il y a des absences qu'on ne remarque pas, ou pas assez tôt. On a vite fait de s'apercevoir qu'une colline a été rasée pour laisser place à un lotissement; qu'un champ où on a toujours vu des brebis ou des vaches n'est plus une pâture. On s'en émeut, on s'en inquiète. Il est plus difficile en revanche de prendre conscience de la disparition des abeilles. Leur présence, qu'on considère trop souvent comme acquise, est généralement si discrète qu'on n'y prête pas attention, elles se fondent dans le décor qu'elles contribuent à entretenir. Ne pas ou plus les voir ne nous alerte pas. Elles ont toujours été là, elles doivent forcément y être encore, pas très loin. Pourtant, ce n'est plus le cas.

DES PERTES ÉLEVÉES MAIS PEU PERCEPTIBLES

Pour alerter sur cette situation et permettre de réaliser concrètement de quoi il est question, le syndicat AOP Miel de Corse/Mele di Corsica a organisé une conférence de presse le 11 juin 2026 à l'entrée d'Ajaccio. Ses adhérents, venus de différentes micro-régions de l'île, ont exposé sur place près de 500 ruches. Toutes vides. Parce que les abeilles qu'elles abritaient sont mortes. Or la population moyenne d'une ruche oscille entre 40 000 et 60 000 individus, voire plus en période d'essaimage. Dès lors, on mesure mieux l'ampleur du déclin. Cet hiver, déjà, des apiculteurs, notamment dans la région d'Ajaccio, ont constaté des taux de mortalité élevés: 21 % contre 4,7 % l'hiver précédent, avec seulement 44 % des colonies d'abeilles en capacité d'être en production au prin-

temps. Et de fait, les rendements au printemps représentent moins de 20 à 30 % d'une production normale, lorsqu'ils ne sont pas nuls, comme c'est le cas dans certaines zones. Ce qui se traduit par une perte de chiffre d'affaires estimée à 80 % voire 100 % du revenu printanier. Il est vrai que les conditions météorologiques de l'automne 2025 puis de l'hiver 2025-2026 ont été particulièrement difficiles, avec des précipitations abondantes et prolongées, des températures anormalement fraîches à basse altitude et une floraison du maquis automnal quasiment nulle. Autant de facteurs qui ont privé les colonies des ressources mellifères indispensables à la constitution de leurs réserves avant l'hivernage. Mais ce contexte particulièrement défavorable n'est pas un fait isolé. Voilà déjà plusieurs années que les apiculteurs de Corse sont confrontés à la mortalité massive des colonies et des baisses importantes de production. «La surmortalité n'est pas un accident mais la résultante d'une accumulation de facteurs de stress que les colonies ne peuvent pas supporter»

«La surmortalité n'est pas un accident mais la résultante d'une accumulation de facteurs de stress que les colonies ne peuvent pas supporter»

dit Gérard Laurenti-Gherardi, apiculteur à Petraborbara. Selon lui, si le varroa, un acarien parasite des abeilles originaire de l'Asie du Sud-Est, qui s'est propagé sur la quasi totalité de la planète et a atteint la Corse au milieu des années 80, impose une vigilance et des traite-

ments constants, il ne saurait expliquer ce à quoi assiste la profession. Le problème tiendrait plutôt à «des sécheresses beaucoup plus longues, des froids tardifs et des floraisons parfois inexistantes. La Corse ne fait que subir les facteurs négatifs du changement climatique». Un sentiment que partage Petru-Francescu Torre, qui a pris le relais de son père à Cuttoli. «Je représente la troisième génération d'apiculteurs sur notre exploitation. L'apiculture est notre seul métier. Les problèmes ont commencé voilà une dizaine d'années, avec une baisse de production, témoigne-t-il. Pour contrer ça, nous avons augmenté le nombre de nos ruches. Et ça n'a pas été une bonne solution. Nous avons surtout augmenté nos coûts d'exploitation. Nous avons aujourd'hui 700 ruches. Ou plutôt nous avions. Nous en avons perdu la moitié cet hiver. Et sur les 350 restantes, seules 120 sont en capacité de produire. Si ça mielle... et pour l'instant, ça ne mielle pas. Dans la région d'Ajaccio, il y a désormais plus de vent que par le passé, ce qui assèche le nectar avant que les abeilles puissent le récolter. Nous sommes désormais obligés de nourrir nos colonies pour leur survie. Notre filière est assez discrète, mais imaginez, à la place de ruches, un troupeau de 700 brebis dont la moitié meurent. Là se ça se remarque et ça a de l'impact.»

Marlène Hahussau, installée à Sisco depuis une dizaine d'années -bien qu'à l'époque on lui déconseillait déjà de choisir cette filière devenue plus aléatoire-est parmi les professionnels qui n'ont pas subi de pertes désastreuses. Du moins pas cette fois. «D'une année sur l'autre,


Marlène Hahussau

Pierre Carli

REPÈRES **En Corse, 370** apiculteurs gèrent **24 156** ruches, dont **93%** sous label AOP. Une cinquantaine de professionnels entretiennent plus de la moitié du cheptel. Sur ces dix dernières années, la production annuelle de miel par ruche est passée de **25 kg** à moins de **12 kg**.

ça varie selon les micro-régions. Cette année, dans le Cap, ça peut aller, mais on a eu nous aussi des années catastrophiques.» Aussi, elle n'a pas hésité à faire le déplacement jusqu'à Ajaccio. «C'est une question de solidarité générale, parce que cette crise touche toute la filière.» Elle aussi observe que le climat joue un rôle de plus en plus déterminant. «On ne pourra jamais éradiquer le varroa, mais on le maîtrise, du fait de nos pratiques sanitaires. Il n'explique donc pas cette mortalité. Le dépérissement des colonies s'explique plutôt par le manque de ressources, ou le décalage entre le rythme de développement de colonie et le calendrier de floraison. C'est-à-dire que, de plus en plus, quand la floraison est prête, la colonie ne l'est pas.»

AGRICULTEURS SANS TERRE... ET SANS AIDE

Alors qu'au fil du temps, les apiculteurs ont acquis des connaissances et une technicité dont ne disposaient pas encore ceux qui ont relancé la filière dans les années 70, ils font le constat que désormais ils en sont à devoir travailler de plus en plus pour au final produire de moins en moins. Et voir disparaître le fruit de leurs efforts. Car, souligne Matteu Tristani, président du syndicat AOP «Pour un apiculteur, perdre une ruche, ce n'est pas perdre une boîte mais perdre des années de travail de sélection». Jusqu'alors, la profession n'avait jamais demandé d'aides «parce que nous estimions ne pas en avoir besoin. Mais aujourd'hui, ce besoin est là et nous demandons à être reconnus et soutenus comme toutes les autres filières agricoles lorsque des circonstances exceptionnelles entraînent une perte de production. Nos aînés avaient de grandes ambitions pour le développement de l'apiculture, on a su se structurer, être dynamiques et pourtant aujourd'hui, on en est à tenter de sauver ce qui reste. Il faut qu'on puisse retrouver une certaine sérénité.» Le problème est que l'apiculteur est un agriculteur sans terre. «C'est un éleveur transhumant qui n'est pas propriétaire des terrains sur lequel il installe ses ruches, le seul terrain qu'il possède est propre est celui où est installé sa miellerie, ex-

plique Matteu Tristani. Les terrains lui sont prêtés par des particuliers ou des collectivités. Or la plupart des aides agricoles sont conditionnées par la possession de foncier ou des baux et des déclarations surfaciques.» Le syndicat demande donc des aides d'urgence pour les pertes exceptionnelles subies dernièrement, une reconnaissance officielle de la crise apicole insulaire et de ses particularités et la mise en place au plus vite d'un plan de sauvegarde de l'abeille corse sur laquelle repose l'AOP. «Nous avons déjà rencontré les président de l'Odarc et de la Chambre d'agriculture, organismes avec lesquels on ne peut pas dire que nous ayons de mauvaises relations... Mais là, on a besoin d'entrer dans le concret et d'être reçus rapidement par l'Exécutif. Le miel de Corse est l'un des deux seuls miels français dotés d'un signe officiel de qualité et d'origine. Il a fallu des années de travail pour construire cette filière et obtenir cette reconnaissance européenne? Quelques mois d'inaction suffiraient à la vider de ses producteurs. Et sauver les colonies aujourd'hui coûtera moins cher que reconstruire une filière disparue demain.» D'ores et déjà, quelques apiculteurs ont déjà baissé les bras et mis fin à leur activité.

Mais ce n'est pas seulement l'avenir d'une filière qui est en jeu. L'abeille corse, rappellent les apiculteurs, n'est pas seulement une bonne petite ouvrière, un outil de production. L'écotype *Apis mellifera mellifera* est un élément patrimonial vivant, lié aux paysages, à la flore de l'île. Il est aussi indispensable à de nombreuses productions agricoles en assurant la pollinisation de la châtaigneraie, des vergers, des plantes aromatiques à parfum... Derrière son déclin, se profile celui d'autres filières et, plus généralement de la biodiversité. Or, prévient Pierre Carli, apiculteur à Patrimonio, son sort est intimement lié à la filière apicole. «Il n'y a plus d'abeilles sauvages comme ils pouvaient y en avoir par le passé. Les abeilles présentes aujourd'hui sont celles que les apiculteurs élèvent et soignent. Si la filière disparaît, il n'y aura plus d'abeilles.» ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Les chiffres de la semaine

50

à 70 % des pannes survenant sur des appareils domestiques dans les deux premières années sont liées à un manque d'entretien ou à une mauvaise utilisation, selon l'Ademe qui indique aussi que prolonger d'un an la durée de vie de ses équipements permettrait d'économiser environ 660 € et d'éviter 184 kg de CO₂, soit l'équivalent d'environ 4000 km en voiture.

1861

opérations ayant donné lieu à 14642 contrôles sur l'ensemble du territoire national, dans les espaces naturels protégés terrestres et marins ont été conduites en mai 2026 par l'Office français de la biodiversité dans le cadre de l'opération nationale AIRPRO, en métropole comme en outre-mer. Au cours de cette campagne qui visait à prévenir les atteintes à la biodiversité, contrôler les activités de loisirs dans les espaces soumis à une réglementation particulière et sensibiliser les usagers aux enjeux de préservation de la nature, 542 infractions ont été constatées. Les principales concernent la pêche en eau douce, la circulation de véhicules à moteur dans les espaces naturels, les infractions relevées dans les réserves naturelles ainsi que certaines pratiques de pêche maritime de loisir.

61%

des étudiants de 18 à 24 ans sont inquiets pour leur futur professionnel avec l'arrivée de l'IA, selon les résultats d'un sondage Opinion Way pour Chance. La perception dominante n'est pas que «l'IA va tout remplacer», mais qu'elle va «durcir l'entrée dans la vie active»: 77 % anticipent un marché plus compétitif pour les jeunes diplômés, 59 % jugent que l'IA rend déjà plus difficile le fait de trouver un emploi aujourd'hui et 50 % craignent que l'IA remplace le métier auquel ils se destinent. Par ailleurs, 57 % considèrent que leur établissement est en retard sur les enjeux de l'IA et 58 % estiment que les formations proposées par leur établissement ne sont pas adaptées aux réalités du marché du travail avec l'IA.

Santé

Installation d'un TEP Scan en Corse confirmée

C'est un dossier qui revient régulièrement dans le débat public, mais sans véritable avancée concrète jusqu'ici. Le 11 juin dernier, lors de la séance des questions au gouvernement au Sénat, le sénateur de Corse-du-Sud, Jean-Jacques Panunzi, a de nouveau interpellé l'Exécutif sur l'implantation d'un TEP Scan en Corse. «L'accès aux soins et aux infrastructures médicales demeure l'une des préoccupations centrales des Corses», a d'abord rappelé le parlementaire, soulignant que plusieurs territoires

restent confrontés à une pénurie de professionnels de santé. Il a également rappelé avoir déposé, dès septembre 2019, un amendement visant à inscrire dans la loi l'installation d'un TEP Scan sur l'île. Or, alors que la Corse demeure la seule région française à ne pas disposer de cet appareil indispensable à la détection et au suivi des cancers, Jean-Jacques Panunzi a regretté que le dossier n'avance toujours pas. «Les élus, le gouvernement, l'ARS sont tous d'accord sur le principe, et pourtant rien de concret n'est observable», a-t-il lancé. Avant d'ajouter: «L'an dernier, le ministère annonçait une demande d'autorisation fin 2025 et une mise en service en 2027. À ce jour, aucun document officiel ne l'atteste». En parallèle, le sénateur a pointé que le cancer est «la première cause de mortalité dans l'île» et que, malgré l'amélioration du niveau d'équipement en imagerie médicale, «c'est incontestablement l'équipement médical qui manque en Corse». Chaque année, près de 8000 examens sont en effet réalisés pour des patients corses, contraints de se rendre, pour la plupart, dans les hôpitaux marseillais ou niçois. Estimant qu'«une unité par région relève autant du bon sens que de l'équité territoriale», Jean-Jacques Panunzi a demandé au gouvernement de préciser l'état d'avancement du dossier et de s'engager sur un calendrier. En réponse, la ministre déléguée chargée de la Santé, Stéphanie Rist, a confirmé l'engagement de l'État. «Comme Catherine Vautrin s'y était engagée, je confirme qu'il y aura bien un PET Scan pour la cancérologie en Corse. J'y suis attachée», a-t-elle assuré. Une confirmation qui était attendue par les élus et les professionnels de santé. En revanche, aucun calendrier n'a été communiqué, laissant une nouvelle fois en suspens la date à laquelle cet équipement, réclamé depuis des années, deviendra enfin une réalité sur l'île. ■ **Manon PERELLI**



Photo DR

Épargne

Le financement de la défense nationale mobilise peu

Seuls trois Français sur dix sont prêts à investir une partie de leurs économies dans des fonds d'investissement ou des produits d'épargne destinés au financement de la défense nationale, indiquent les résultats du Baromètre 2026 de l'épargne en France et en régions réalisé par Ifop pour Altaprofits. Parmi les plus enclins à investir, les hommes [39 %] en particulier les moins de 35 ans, les 18-24 ans [41 %], les cadres et professions intellectuelles supérieures [44 %], les diplômés du supérieur [39 %]. Parmi les 70 % de Français plutôt réfractaires à investir dans des fonds d'investissement ou des produits d'épargne dédiés à la défense nationale, 44 % le justifient par des raisons politiques, éthiques ou morales, dont 24 % qui considèrent avant tout ce financement comme une prérogative devant relever exclusivement de l'État et des impôts, 15 % invoquent des principes éthiques et 5 % estiment que cela n'est pas. En parallèle, 40 % mettent en avant des raisons économiques ou financières: 18 % craignent une trop grande prise de risque, 12 % estiment que ce type de produits ne correspond pas à leurs attentes en termes de durée de placement ou de montant minimal d'investissement, 6 % doutent du rendement et 4 % n'ont pas les moyens d'investir dans de tels fonds. Les résidents de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse sont plus nombreux à estimer que le financement de la défense doit uniquement relever de l'État et des impôts [33 %]. ■ **AN**

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€**
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€**
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€**

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ Ci-joint mon règlement par

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



CONSTITUTIONS

N° 01



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 octobre 2025, à BASTIA.

Dénomination :

PANCONI MULTISERVICES

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Lieu dit Panconi, 20290 LUCCIANA.

Objet : les petits travaux de logistique, d'entretien, de nettoyage et de services divers ; les prestations multiservices auprès des particuliers et des professionnels.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Dans les conditions statutaires et légales.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : **Président** : Monsieur Benoit, Michel DUCROS Lieu dit Panconi 20290 LUCCIANA.

La société sera immatriculée au RCS BASTIA.

N° 02

MATERIÀ CORSICA

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Centre Europa,
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 27/02/2026, il a été constitué une société avec les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

MATERIÀ CORSICA

Siège : Centre Europa, Route de l'aéroport, 20290 LUCCIANA

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Objet : - l'importation, la distribution, la commercialisation, la vente en gros et au détail de matériaux et équipements pour l'habitat, notamment carrelages, revêtements, sanitaires, mobilier de salle de bain, cuisines, éléments d'aménagement intérieur et extérieur ;

Président : SAS SEVINACCE, au capital de 72 000 euros, dont le siège social est Lieudit Campo Vallone lot 1, 20620 BIGUGLIA, immatriculée sous le numéro 851 360 545 RCS BASTIA, Représentée par Antony LORENZI, Président. La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Présidente

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/06/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CHBM

Objet social : Toutes activités liées à l'esthétique, incluant les soins esthétiques et de bien-être visant à l'embellissement, l'entretien et la valorisation de la personne. Cela comprend notamment les prestations de soins du visage et du corps, l'épilation, le maquillage, la manucure, la pédicure, la prothèse onguulaire, ainsi que les massages non thérapeutiques.

Siège social : Boulevard Louis Campi, les jardins de Bodiccione, bâtiment E, 20090 AJACCIO
Capital : 25000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme Clélia BARAFANI HORNECKER, demeurant Boulevard Louis Campi, les jardins de Bodiccione, bâtiment E, 20090 AJACCIO.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clause d'agrément : toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PERI [20167], le 15/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

PIERROT

Siège social : Lieu dit Ardia Piaria 20167 PERI

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet . Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué

.../...

uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Anthony, Vincent SORO demeurant Rue Méditerranée, Immeuble Orazzi Bâtiment A1, 20000 AJACCIO
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Ville di Pietrabugno du 25/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CORSE STRUCTURE

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique [EURL]

Capital : 4 000.00 €

Siège social : 1340 route de Sainte Lucie, Résidence A Funtanella, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

Objet :

- Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre du bâtiment ;

- Travaux de façade, ravalement, isolation extérieure et intérieure ;

- Travaux de plomberie, installation sanitaire et réseaux ;

- Travaux de rénovation intérieure et extérieure ;

- Travaux de finition, peinture, placoplâtre, carrelage, faux plafonds, cloisons et doublage ;

- Terrassement, démolition, réhabilitation et entretien de bâtiments ;

- Coordination et suivi de chantier ;

- Achat, vente et fourniture de matériels et matériaux liés au bâtiment ;

- Tous travaux de charpente, couverture et étanchéité ;

Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social

Durée : 99 ans.

Gérant : Monsieur Jarod CHARTIER demeurant à 1340 route de Sainte Lucie, Résidence A Funtanella, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 06



VALIMA

Société civile

Au capital de 1 000 euros

Siège social :

Résidence Le Panoramic

Bât A 1 - Saint Joseph

20600 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 6 mai 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile

Dénomination :

VALIMA

Siège : Résidence Le Panoramic- Bât. A1, Saint Joseph, 20600 BASTIA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'organisation du patrimoine fa-

.../...

milial en vue de faciliter la gestion et la transmission et d'afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision ; La gestion patrimoniale des titres de société ou portefeuille d'actions, d'obligations ou de toutes autres valeurs mobilières ;

La propriété, l'administration, et l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport, ou autrement ;

La société peut accorder caution hypothécaire aux souscripteurs de ses parts en garantie des emprunts que ceux-ci contracteraient pour libérer leur apport

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés plus des trois quarts des parts sociales.

Gérant : Monsieur Stéphane ABIB né le 26 janvier 1977 à ALGER [ALGERIE], demeurant 38 boulevard Paoli 20200 BASTIA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA-20600.

Pour avis, Le Gérant

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 11 juin 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CPNZ

Forme : Société par actions simplifiée

Siège Social : 5 rue Sisco, 20200 BASTIA

Objet : l'exploitation de laveries automatiques en libre-service, comprenant notamment la mise à disposition de machines à laver, de sèche-linge et d'équipements annexes, ainsi que la vente de produits et accessoires liés au lavage, au séchage et à l'entretien du linge ; l'achat, la vente, la revente, le dépôt-vente, l'exposition et la commercialisation, en boutique ou à distance, d'objets de décoration chinés, d'objets mobiliers, meubles, mobilier, luminaires, arts de la table, textiles, accessoires, objets anciens, vintage, neufs ou d'occasion ; l'exploitation d'une boutique d'objets de décoration, d'un concept store, ainsi que la vente en ligne de tous produits, biens et accessoires se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ; l'activité accessoire ou complémentaire de relais colis, point de retrait, réception et remise de colis, bagagerie et consignes ; et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros.

Présidente : Madame Céline Bénédicte Pascale PAVAGEAU, épouse ZUNTINI, née le 30 janvier 1980 à NANTES [44000], de nationalité française, demeurant 5 rue Sisco, 20200 BASTIA.

Pour avis, La Présidente

N° 08

ARKON HOLDING

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
346 Stretta di l'Aliviredda
20167 AFA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 11 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination :

ARKON HOLDING

Siège : 346 Stretta di l'Aliviredda, 20167 AFA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros constitués d'apports en numéraire pour 500 euros et en nature pour 500 euros

Objet : Le conseil notamment en matières commerciale, managériale, de développement, de gestion et de stratégie d'entreprise et, plus généralement, la fourniture de tous types de prestations de services aux entreprises ; L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés civiles ou relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ; l'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ; La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Jérôme STOFATI, demeurant AFA LEVIDELLO, 20167 AFA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/06/2026, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
BIC TOUR

Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons, de restauration et de la licence IV liée au fonds de commerce.

Siège social : Chemin du Timbore, 20260 CALVI

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : BASTIA

Président : Monsieur Didier BICCHIERAY demeurant Chemin de Timbore 20260 CALVI.

N° 10

EUREX FIFM BASTIA**ALTA ELEVATION**

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social :
5 rue Chanoine COLOMBANI
20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 16 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

ALTA ELEVATION

Siège : 5 rue Chanoine Colombani, 20200 BASTIA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros

Objet : La sous-traitance dans les domaines de :

- réparation/modernisation/entretien et éventuellement installation d'ascenseurs,

-réparation/modernisation/entretien/installation porte et portail automatiques ;

L'activité multiservices qualifiée d'homme à tout faire (petites réparations, nettoyage, travaux de finitions...) Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Mickael Patrick DOUSTALY, demeurant 51 Route de Genas, 69100 VILLEUBRANNE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA 20600.

Pour avis, Le Président

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/06/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DOMUS

Objet social : Activité de conciergerie privée et de services haut de gamme destinée à une clientèle de particuliers et de professionnels, incluant notamment l'organisation de prestations sur mesure, l'assistance personnelle, la gestion des demandes quotidiennes, la réservation de services (transport, restauration, hébergement, événements), la mise en relation avec des prestataires, l'organisation de voyages et d'événements, ainsi que toutes prestations de services visant à faciliter la vie personnelle ou professionnelle des clients ; À l'exclusion de toute activité réglementée nécessitant une autorisation spécifique ;

Siège social : Route de Palombaggia 20137 Porto-Vecchio.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. GIRARD Jérémy, demeurant 3 Lotissement Prunelli Chemin de Quenza 20137 Porto-Vecchio

Admission aux assemblées et droits de

.../...

votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession de titres est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

MJ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Résidence A Mortella
Bât G 273
Rue des Goumiers Marocains
20217 ST FLORENT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint Florent du 15/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale :

MJ

Siège social : Résidence A Mortella Bât. G 273, Rue des goumiers marocains, 20217 ST FLORENT

Objet social : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés.

Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Maria Benvenuti, née le 22 mai 1987 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Résidence A Mortella Bât G 273, rue des Goumiers Marocains, 20217 ST FLORENT.

Monsieur Jérôme Salaun née le 17 février 1993 à DIGNES LES BAINS, de nationalité française, demeurant Résidence A Mortella Bât G 273, rue des Goumiers Marocains, 20217 ST FLORENT.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance

**MODIFICATIONS
STATUTS**

N° 13

MODIFICATION STATUTS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Avril 2026, les associés de la SARL CORSE FINANCE (798 094 579) dont le siège social est sis Lotissement Bevinco - 254, Rue de l'Ostriconi - 20620 BIGUGLIA ont décidé les modifications suivantes avec effet au 1er Avril 2026 :

Modification de l'objet social : Les associés décident de modifier l'objet social comme suit :

- Nouvelle mention : La société a pour objet les prestations de conseils et accompagnement auprès des entreprises, les conseils en gestion, les prestations de services dans le domaine administratif et financier et l'établissement de tableau de bord et de budgets prévisionnels

- Changement de dénomination sociale : les associés décident de changer la dénomination sociale de la société comme suit :

.../...

- Ancienne mention : La dénomination sociale de la société est : SARL CORSE FINANCE

- Nouvelle mention : La dénomination sociale de la société est : STRATEGIE & CONSEIL.

- Changement de gérant : Les associés acceptent la démission de Monsieur Raoul RONCAGLIA de son poste de Gérant et décident de nommer en lieu et place Madame Erina MARCELLI, demeurant 343 route de Carrorotto - 20290 BORGIO, qui accepte la fonction. Les articles 2, 3 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

N° 14

E.T.I.

SAS au capital de 1 000,00 €
Siège social : 14 boulevard Tino Rossi
Santa Lina J4
20000 AJACCIO

Par assemblée générale extraordinaire du 10/06/2026, il a été décidé :

- D'augmenter le capital social pour le porter de 1 000,00 € à 15 000,00 €, à compter du 10/06/2026. modification au RCS de AJACCIO 982 096 752.

- D'étendre l'objet social comme suit : Prestations d'infogérance, d'administration, de supervision et de maintenance de systèmes et réseaux informatiques pour le compte de tiers ; conception, développement, réalisation et maintenance d'outils informatiques, notamment de sites internet, d'applications et de logiciels..

- De transférer le siège social au : 44 rue des Oblades Santa Lina J4 20000 AJACCIO.

N° 15

U PIANU

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 145 Strada d'u Pianu
20135 CONCA
942 186 602 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 JUIN 2026, il résulte que :

- L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Maurice GROTTOLI de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

- Monsieur Maurice GROTTOLI, demeurant Pirelli Aria Mezzana, 20135 CONCA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Fabrice GROTTOLI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président



**Carrosserie
Tôlerie - Peinture**

RDV :

**Zone Industrielle Furiani
20600 BASTIA**

04.95.30.83.22

carrosserie.corse@orange.fr

**Partenaire
Officiel**

MODIFICATIONS CAPITAL

N° 16

L'ATELIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : ZI MUSELLA
20169 BONIFACIO
521 383 018 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 avril 2026 et du procès-verbal de la gérance en date du 30/05/2026, le capital social a été réduit d'une somme de 490 euros, pour être ramené de 1000 euros à CINQ CENT DIX [510] euros par rachat et annulation de 49 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros)."
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à CINQ CENT DIX [510] euros."

Pour avis, La Gérance

N° 17

AGTECH

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
porté à 300 000 euros
Siège social : 2 Boulevard Paoli
20200 BASTIA
878 956 168 RCS BASTIA

Par décision du 10 juin 2026, l'Associé Unique a décidé une **augmentation du capital social** de 200 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 100 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 300 000 euros

La Gérance

N° 18

SCI MEDIPOLE CLINISUD

Société civile immobilière
Au capital de 5 530 610 euros
Siège social : Boulevard Sébastien
Costa lieu-dit Finosello
20090 AJACCIO
930 944 509 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2026, et par suite de la division de la valeur nominale des titres. Le capital social est fixé à la somme de 5 530 610 euros. Il est divisé en 11 061 220 parts sociales d'une valeur unitaire de cinquante [50] centimes chacune entièrement libérées et de même catégorie. En conséquence, l'article « Capital social » des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 5 530 610 euros. Il est divisé en 5 530 610 parts d'un euro chacune entièrement libérées.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 5 530 610 euros. Il est divisé en 11 061 220 parts sociales de cinquante [50] centimes chacune, entièrement libérées et de même catégorie. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 19

L'ATELIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : ZI MUSELLA
20169 BONIFACIO
521 383 018 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 23/04/2026, la collectivité des associés a pris acte de la **démission** de Monsieur Gabriel WALLEZ de ses fonctions de gérant à compter du 23/04/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance

N° 20

PINEA HOSPITALITY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
197 Av Christophe Colomb
Résidence Pinea
20260 CALVI
914 996 186 RCS BASTIA

Lors d'une délibération en date du 01/06/2026 à Calvi, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de M. Dennis WALTER BENTER de ses fonctions de gérant et a décidé de **nommer en qualité de nouveau gérant**, pour une durée indéterminée, M. Timo PLUTSCHINSKI, demeurant Sauerampferweg 7, 22179 Hambourg.
L'article 25 des statuts relatif à la gérance a été modifié afin de supprimer le nom de M. Dennis WALTER BENTER, sans remplacement.

Pour avis, La Gérance

N° 21

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/04/2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer à compter du 28/04/2026, en qualité de **Directeur Général de la SAS « MBJ CONSTRUCTION »**, au capital de 1 500€ immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 822354437, Mr CHIRIGONI Jean-Louis, Henri, né le 26/05/1984 à Ajaccio et demeurant lieu-dit Pace Maria, 20167 AFA.

Nouvelle mention
La Directeur Général de la société est Mr CHIRIGONI Jean-Louis, Henri, demeurant lieu-dit Pace Maria, 20167 AFA.

Pour avis, Le Président

N° 22

MAVA

Société Civile Immobilière
Au capital de : 152,45 €
Siège social : Lieudit Saint Anne
20217 SAINT FLORENT
378 949 762 RCS BASTIA

Aux termes des décisions du 04/03/2026, il a été décidé de nommer Mme Sandrine ADLER demeurant « 15, rue de l'Eglise - 20217 Saint Florent » **gérant de la SCI MAVA** pour une durée indéterminée.

Mention au RCS de BASTIA

Pour avis

N° 23

CHANGEMENT PRESIDENT

Suite à l'AGE du 05/05/2026, les associés de la Société CLNC, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est sis 12 Pente Grande à Santa Reparata Di Balagna, ont nommé Monsieur Jean Stéphane LUNEL demeurant Hambeau de Calca 20245 GALERIA aux fonctions de **Président** en remplacement de Monsieur Alexandre CARDI, démissionnaire.

N° 24



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 13 36

Mail : pellegri.olivier@orange.fr

CORSE DIFFUSION HYUNDAI

Société par actions simplifiée
Au capital de 60 980 euros
Siège social :
1793 Avenue de Rasignani
20290 BORGIO
R.C.S : BASTIA 429 440 407

Aux termes d'une décision du Président en date du 15/06/2026, il résulte que : Madame Michelle ROGNONI, demeurant Urtaca 20218, a été **nommée en qualité de Directeur Général**.

Pour avis, Le Président

N° 25

LOCAMARINE

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Quai Saint Erasme
Port de Plaisance
20110 Propriano
928 691 690 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 27/04/2026, les associés ont pris acte de la **démission** de M. Pierre-Antoine, Michel, Laurent VANPEENE de ses fonctions de **Directeur Général** et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, la Présidente

N° 26

LES VIGNERONS DE SAINT ANTOINE

Société à responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
St Antoine de Ghisonaccia
20240 GHISONACCIA
522 457 761 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 27 avril 2026, il a été décidé de nommer Monsieur Julien POLI, demeurant à 20240 Ghisonaccia, **en qualité de Gérant**, en remplacement de Monsieur Simon Pierre FAZI, à compter du 27 avril 2026.
Mention sera faite au RCS de Bastia. Modification au RCS de BASTIA.

VENTE FONDS FIN LOCATION GERANCE

N° 27



S.C.P MAMELLI

27 rue Principale
SAINT FLORENT (20217)

AVIS DE CESSION ET DE FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 18 mai 2026, enregistré au SPFE de BASTIA, le 25 mai 2026, dossier 00009034, référence 2026 N 00311, Monsieur Claude-Daniel ANGELI, immatriculé en tant que loueur de fonds au RCS de BASTIA sous le numéro 419 710 033,

A cédé

A la Société BOULANGERIE DU COL, Société par actions simplifiées, au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à OL-META-DI-TUDA (20232), Col de San Stefanu, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 952 616 324. Le fonds de commerce de sandwichs, salades, viennoiseries, boissons non alcoolisées et dépôt de pain sis à SAINT-FLORENT (20217), 18 rue du Centre que ladite société exploitait, en vertu d'un contrat de location gérance conclu, le 1er avril 2025, pour une année.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Sophie MAMELLI, 20217 SAINT FLORENT où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, le Notaire

ADDITIFS RECTIFICATIFS

N° 28

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 58, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 08/05/2026 - ICN 7133 :

Concernant : La modification de l'objet social de la SASU CORSICA JET II a été omis : « - Restauration traditionnelle »
Le reste sans changement.

N° 29

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale publiée dans « L'Informateur Corse » du 12 juin 2026, concernant la société SUARALZA II convient de lire :
Siège social : Lieudit Suaralta Vecchia - Fraularo - 20129 BASTELICACCIA.
Au lieu de : **Siège social** : Lieudit Suaralta Vecchia - 20129 BASTELICACCIA.
Le reste de l'annonce demeure inchangé.

www.icn.corsica

DISSOLUTIONS

N° 30

RPI RESEAU PLOMBERIE INSULAIRE

SAS au capital social de 1000 Euros
Siège social :
564 Route de Cardo Supérieure
20200 BASTIA
980 251 086 RCS BASTIA

DISSOLUTION

Le 31/12/2025, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025.

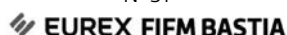
Sylvain, Jean, Rocco, Felicien MATTIA demeurant 17 RUE CESAR CAMPINCHI 20200 BASTIA, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 564 Route de Cardo Supérieure, 20200 BASTIA

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis

N° 31



CAP LODGE

Société par actions simplifiée
en liquidation

Au capital de 1 500 euros

Siège social : LD MINERBIO

20228 BARRETTALI

Siège de liquidation : au siège social
20228 BARRETTALI

849878319 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 5 JUIN 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 juin 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Charles LORENZI, demeurant LD MINERBIO 20228 BARRETTALI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social 20228 BARRETTALI.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous
vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 32

DISSOLUTION ANTICIPEE

Les associés de la société INFOPEC, SARL au capital de 20.000 € ayant son siège social à Calcatoggio (2011), lieu-dit Ancone, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n° 330.914.607, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/10/2015, aux termes d'une assemblée générale en date du 30/8/2016, reçue le même jour par Me Philippe Rombaldi, Notaire à Ajaccio, enregistrée au SIE d'Ajaccio le 27/9/2016 bordereau n° 2016/615 case n° 2. Mme Marie Elisabeth Avogari de Gentili de Brando, épouse Meudec a été nommée liquidatrice sans limitation de durée avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Pour avis et mention, la Liquidatrice

LIQUIDATIONS

N° 33

BM LOCATION

Société civile immobilière

Au capital de 1 000 euros

Siège social :

chez Monsieur BARQ André Louis

14, lotissement Saint Antoine 1

Route du Calvaire

20250 CORTE

RCS BASTIA 851 159 475

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, ont donné quitus de sa gestion à Monsieur André Louis BARQ, liquidateur, demeurant 14, lotissement Saint Antoine 1, Route du Calvaire, 20250 Corté, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31 mai 2026.

La société sera radiée du RCS de Bastia.

N° 34

INFOPEC

SARL au capital de 20.000 Euros

en dissolution anticipée

Lieudit Ancone

20111 CALCATOGGIO

RCS : Ajaccio 330 914 607

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 18 avril 2026, procès-verbal enregistré au SPFE d'Ajaccio le 11 juin 2026 dossier 2026-00008845, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Marie Elisabeth MEUDEC

N° 35



INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE VEGA

5, rue de Dublin

67300 SCHILTIGHEIM

03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

AUX VENTS D'ANGES

Société à Responsabilité Limitée

en liquidation

Au capital de 8 000 euros

Siège social :

40 Avenue Paul Doumer

20220 L'ILE ROUSSE

Siège de liquidation :

40 Avenue Paul Doumer

20220 L'ILE ROUSSE

498 247 147 RCS BASTIA

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 29/05/2026, l'Associé Unique a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 29/05/2026.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

VENTE FONDS DE COMMERCE

N° 36

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 4 mai 2026, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Haute-Corse le 12 mai 2026, sous les références 2B04P31 2026 A 00453, Monsieur Abdelaziz EL KALAI, demeurant Immeuble Saint Joseph Lupino, 20600 Bastia, a cédé à Madame Fatiha CHATIBI, demeurant lieu-dit Figarella, à côté de SO-FIPA, 20290 Lucciana, un fonds de commerce de boucherie, épicerie de produits orientaux et vente de boissons non alcoolisées sans licence, exploité sous l'enseigne BOUCHERIE HALAL VIANDE CORSE, sis Route Nationale 193, lieu-dit Revinco, 20290 Borgo, immatriculé sous le numéro SIRET 520 042 003 00027.

La cession a été consentie moyennant le prix principal de 75 000 euros, s'appliquant à concurrence de 60 000 euros aux éléments incorporels et de 15 000 euros aux éléments corporels. Le transfert de propriété et la jouissance ont été fixés au 4 mai 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du séquestre, Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au barreau de Bastia, demeurant 6 boulevard Paoli, 20200 Bastia.

PAIEMENT CB



Sur place ou par téléphone

Simple - Rapide - Sécurisé

AVENANTS

N° 37



CABINET LEONELLI

AVOCATS

5 Rue César Campinchi

20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.69.67.

cabinet.leonelli@gmail.com

AVENANT LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un avenant en date à SANTA MARIA du 27 Mai 2026, enregistré à BASTIA le 3 juin 2026, dossier 2026 00009229, référence 2B04P31 2026 A 00530, afférent au contrat de location-gérance consenti par la SARL « RIOL », au capital de 7.500 € dont le siège social est à BASTIA (20200) Place Galetta, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 450 982 574, au profit de la SAS « L'ANIMA », au capital de 4.000 €, dont le siège social est à BASTIA (20200) Place Galetta, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 940 539 299, portant sur un fonds de restaurant (licence grande restauration) à l'enseigne « LA RHUMERIE » sis à BASTIA (20200) Place Galetta, pour une durée de quinze mois à compter du 1er Mars 2025 pour se terminer le 31 Mai 2026, les parties ont décidé d'étendre la durée de celui-ci au 30 novembre 2026.

Pour unique insertion

N° 38



CABINET LEONELLI

AVOCATS

5 Rue César Campinchi

20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.69.67.

cabinet.leonelli@gmail.com

Aux termes d'un avenant en date à SANTA MARIA du 27 Mai 2026, enregistré à BASTIA le 3 juin 2026, dossier 2026 00009228, référence 2B04P31 2026 A 00529, afférent à la concession de jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IV ème catégorie dite Grande licence consenti par Monsieur Richard, Anthony, Henri, Pierre CRISTOFINI et Madame Pascale, Georgette PIETRI, son épouse, demeurant ensemble à SANTA MARIA DI LOTA (20200) Miomo, 29, Route du bord de mer, au profit de Monsieur Gregory, Renaud, Christophe CARMONA, demeurant à MOROSAGLIA (20218) Hameau de Fogatella, ès-qualité de président de la SAS « L'ANIMA », au capital de 4.000 €, dont le siège social est à BASTIA (20200) Place Galetta, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 940 539 299, devant servir à l'exploitation d'un débit de boissons situé à BASTIA (20200) Place Galetta, pour une durée de quinze mois à compter du 1er mars 2025 jusqu'au 31 mai 2026, les parties ont décidé d'étendre la durée de celle-ci au 30 novembre 2026.

Pour unique insertion

LOCATIONS GERANCES

N° 39

MJS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Chez M. Michel MARI
lieu-dit Tenutella
20113 OLMETO
880 637 913 RCS AJACCIO

Aux termes d'un SSP en date du 27 mai 2026, la société MJS, SARL au capital de 2 000 € située Chez M. Michel MARI, lieu-dit Tenutella, 20113 OLMETO immatriculée au RCS de AJACCIO sous le numéro 880 637 913, a donné en location gérance à la société la Société SDM, SARL au capital de 1 500 € dont le siège social est sis Chez M. Michel MARI, lieu-dit Tenutella, 20113 OLMETO inscrite au RCS sous le numéro 832 178 651 RCS AJACCIO, un fonds de commerce de débit de boissons, restauration, brasserie exploité dans le cadre d'une activité saisonnière, situé à Ogliastrello, Porto-Pollo - 20140 SERRA-DI-FERRO, connu sous le nom commercial LES OLIVIERIERS à compter du 1er mai 2026 pour une durée d'un an. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction.

N° 40

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 19 avril 2026, Madame SANNA Julie, Simone née le 21 juin 1944 à Ajaccio, a donné en location gérance à la SAS TROTTEL BEACH au capital de 600 Euros, un fonds de commerce de restauration et débits de boissons sur place et à emporter sous forme de pailote, sis et exploité au 22 Cours Lucien Bonaparte - 20 000 AJACCIO, pour une durée de 6 mois, à compter du 01 mai 2026.

PROROGATION DUREE

N° 41

PAJOVA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 524,50 euros
Siège social : Zone Industrielle
20600 BASTIA
397 939 810

Aux termes d'une délibération en date du 28/07/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : La durée initiale de la société de 30 ans a été prorogée de 69 années, soit jusqu'au 28/04/2093, et de modifier en conséquence l'article 5-1 des statuts. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

FIN LOCATION GERANCE

N° 42

FIN LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de Restauration sis et exploité au : 2964 STRADA DI PINAREDDU, MANGIAGLIA 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio [ZONZA]. Confiée par acte SSP du 17/05/2024 par PINARELLO CAMPING CARAVANING, SARL au capital de 25916,33 €, ayant son siège social 2964 STRADA DI PINAREDDU MANGIAGLIA 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio [ZONZA], 306 917 741 RCS d' Ajaccio à MDP ASSOCIÉS, SAS au capital de 1000 €, ayant son siège social camping u pinarellu 2964 strada di pinareddu mangiaglia 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio [ZONZA], 928 058 239 RCS d' Ajaccio, a pris fin le 31/12/2025.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 44

N° PC : 2026RJ0080
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/06/2026 prononçant la Liquidation judiciaire simplifiée sur résolution de plan de la société ALIZE'A SARL, 18 avenue Émile Sari 20200 BASTIA. La création, la fabrication, et le vente de vêtements et accessoires. Le conseil en image, le maquillage de mariées, cocktail, cinéma, les cours de maquillage : étude morphologique et colorimétrique. La diffusion et vente de produits de maquillage. 415 126 291 RCS Bastia . Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/12/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2026RJ0043
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/06/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la société AMORIM CORSE CONSTRUCTIONS SAS, lieu-dit Puretti Résidence Sampieru Corsu Bâtiment A 20600 BASTIA, entreprise générale du bâtiment, 905 276 986 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique .../...

prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

Arrêt de la cour infirmatif du 29/04/2026
Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia en date du 29/04/2026 infirmant le jugement du Tribunal de commerce de Bastia en date du 18/02/2025 prononçant la faillite personnelle de M. Mickael TARDIF pour une durée de 10 ans, mais prononçant à l'encontre de M. Mickael TARDIF une mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de trois ans, gérant de la société STRUCTURE [SAS] [853 010 502 RCS Bastia] Fabrication, fourniture et pose de menuiseries intérieures et extérieures en bois, pvc et aluminium Lieu-Dit San-Damiano 980 route De la Marana 20620 BIGUGLIA.

N° 47

N° PC : 2026RJ0079
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/06/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société de ANNA LIVIA SAS, Mandriaccio Arena Suprana 20215 VENZOLASCA, Activité d'esthétique des mains et des pieds, manucure, prothèse onguilaire et onglerie , 953 748 035 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 01/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

TESTAMENT OLOGRAPHE

N° 43

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 2 février 1992, 24 juin 1996, 24 janvier 2006, 20 juillet 2014, 8 août 2021, Monsieur Claude Antoine François ZEVACO, en son vivant retraité, demeurant à CAURO [20117] EHPAD de Valle Longa 11 route de Bastelica. Né à BONE, [ALGERIE] le 9 septembre 1931. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à CAURO [20117] [FRANCE], le 10 mars 2026. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « L'Office du Cours », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 4 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA [20166], dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ANNONCES LEGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au **MARDI 16 H 00**

pour une parution le samedi en kiosque

* e-mail : **al-informateurcorse@orange.fr**

* Tél. : **04 95 32 04 40** ou **04 95 32 89 92**

* Courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi - Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600

BALADE À CHEVAL

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72

📧 ranch.paganacciu

📱 Ranch Paganacciu

✉ ranch.paganacciu@gmail.com

N° 48



OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 49



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCU CEDEX 1

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Accompagnement dans l'organisation d'actions d'information dédiées à l'Orientatout au long de la vie.

Numéro de référence : 2026-FP-0130

Date limite de remise des offres : mercredi 15 juillet 2026 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/06/2026

N° 50



AVIS RECTIFICATIF DU 15/06/26

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi - BP 678

20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mél : direction@oehc.frweb : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2026-043-SI

Objet : TRAVAUX DE MODIFICATION ET AMELIORATION DANS LA CHAMBRE DE VANNES AVAL DU BARRAGE DE L'ORTOLU

Remise des offres :

au lieu de : 18/06/26 à 12h00 au plus tard.

lire : 30/06/26 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 51



DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

DIRECTION ADJOINTE SANTE ENVIRONNEMENT

SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse

Informe le public qu'une demande de prorogation de l'arrêté PREF2B/ARS/SE n° 2021-01 du 22 juin 2021, a été déposée par Monsieur le Maire de la commune de Crocicchia.

Par arrêté PREF2B/ARS/SE n° 3 en date du 28 mai 2026, l'arrêté PREF2B/ARS/SE n° 2021-01 du 22 juin 2021 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux des captages d'A/z/ 1 et 2, de Pietraghji, de Quercetto, de Calanche, d'Ortanlincu, de Mezzaline, de Lisioni et le forage de Poggiollello, instaurant les périmètres de protection correspondants et autorisant la commune de Crocicchia à traiter et distribuer l'eau issues de ces ressources, a été prorogé pour une durée de cinq ans. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse. Un exemplaire sera déposé en mairie de Crocicchia où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Crocicchia en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Pour le Préfet, Arnaud MILLEMAN

N° 52

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE DE CORSE

AVIS INFRUCTUEUX

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président

Hôtel consulaire

1 rue Adolphe Landry

20293 Bastia

Tél : 04 95 54 44 44

mél : marches-publics@cci.corsicaweb : <https://www.cci.corsica/>

SIRET 99902196700016

Objet : Marché d'actions de promotion et de communication pour la promotion de la Balagne et de Calvi.

Référence acheteur : EPCIC/DCA2B/2026-012

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 79342200 - Services de promotion

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 1

Cet avis a été déclaré INFRUCTUEUX.

Un document complémentaire est disponible sur notre site internet

Envoi le 12/06/26 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 53

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE DE CORSE

AVIS DE PUBLICITE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président

Hôtel consulaire

1 rue Adolphe Landry

20293 Bastia

Tél : 04 95 54 44 44

SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCA/2026-040

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations de fourniture et maintenance des installations de manutention des bagages des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine

Procédure : Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable

Forme de la procédure :

Division en lots : oui

Lot N° 01 - Aéroport de Bastia-Poretta

Lot N° 02 - Aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

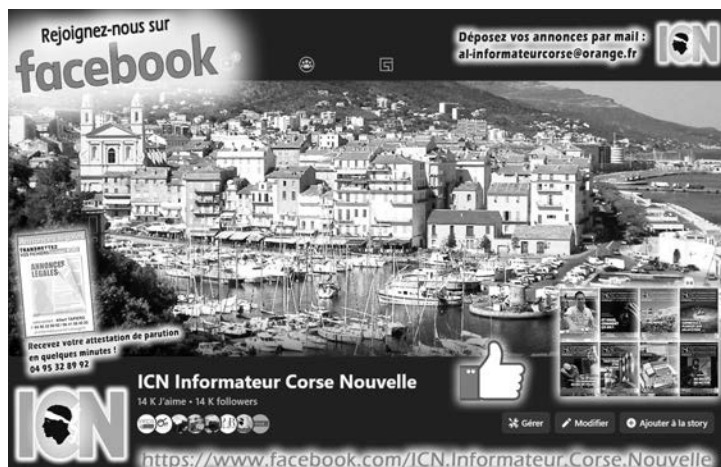
Dépôt dématérialisé : Actif

Remise des candidatures : 30/06/26 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 12/06/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>



Scandola sous l'œil de l'Unesco



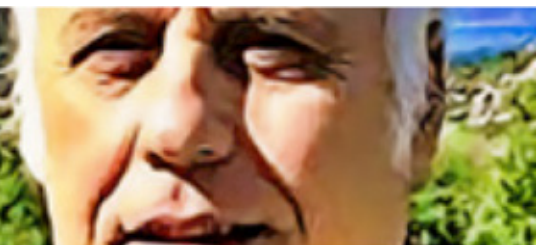
Photo Jackmac34 • Pixabay

Il n'y aura eu ni conférence de presse, ni déclaration officielle des experts, ni image de cette visite qui pourrait pourtant peser lourd sur l'avenir du golfe de Porto et de la réserve de Scandola. Arrivés en Corse le 10 juin dernier, des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), missionnés par l'Unesco, ont quitté l'île après trois jours d'inspection et de rencontres avec l'ensemble des acteurs concernés. Mais derrière cette mission dite de « suivi réactif » se joue la capacité de la Corse à préserver l'un de ses trésors les plus précieux et son seul site naturel inscrit au patrimoine mondial depuis plus de 40 ans. Loin des regards, les experts ont sillonné le territoire classé afin d'évaluer l'état de conservation du bien inscrit à l'Unesco. « *Le programme a associé sorties en mer, visites terrestres et séquences de travail consacrées aux avancées du plan de gestion, avec une attention particulière portée à la fréquentation touristique, aux zones de quiétude autour des nids de balbuzards pêcheurs et aux secteurs les plus sensibles du site* », détaillent la préfecture de Corse-du-Sud et l'Office de l'environnement de la Corse dans un communiqué commun, tout en saluant une mission qui a permis « *d'apprécier sur le terrain l'état de conservation du bien, les pressions auxquelles il est exposé et les mesures de gestion engagées ou programmées* ». Des échanges ont également été organisés avec les maires des six communes concernées – Piana, Ota, Serriera, Partinello, Osani et Galeria –, mais aussi avec les professionnels de la promenade en mer, les représentants du secteur touristique, les associations environnementales ainsi que les organismes chargés de la gestion du site. Une mission discrète, mais dont les conclusions seront particulièrement scrutées. Car si Porto-Scandola demeure un des joyaux naturels de la Méditerranée, l'Unesco alerte depuis plusieurs années sur les pressions exercées sur ce territoire d'exception. L'augmentation constante de la fréquentation touristique, la multiplication des embarcations durant la saison estivale, les mouillages ou encore les dérangements de certaines espèces protégées, à commencer par le balbuzard pêcheur, figurent parmi les principaux sujets d'inquiétude. C'est précisément pour mesurer l'effica-

Pendant trois jours, des experts mandatés par l'Unesco ont inspecté le golfe de Porto et la réserve de Scandola afin d'évaluer leur état de conservation et les mesures engagées pour mieux protéger ce patrimoine mondial. Une mission discrète, mais déterminante, dont les conclusions pourraient peser sur l'avenir du seul site naturel corse inscrit au patrimoine mondial.

cité des réponses apportées à ces préoccupations que cette mission a été organisée, alors qu'en parallèle, depuis plusieurs mois, l'État, la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de la Corse travaillent à démontrer que la protection du site est en train de changer d'échelle. Au cœur de cette stratégie figure le projet de création d'une grande réserve naturelle de Corse, qui engloberait notamment le golfe de Porto et la réserve de Scandola et vise à renforcer la cohérence de la gestion, étendre les protections marines et disposer de moyens supplémentaires pour encadrer les usages. En attendant l'aboutissement de cette réforme, plusieurs mesures doivent entrer en vigueur dès cette saison, à l'instar

du lancement de la formation environnementale « E Sentinelle » destinée aux professionnels des promenades en mer, l'expérimentation d'un système de réservation par QR Code pour la plaisance, le maintien des zones de quiétude autour des nids de balbuzards pêcheurs ainsi qu'un renforcement des contrôles. L'objectif affiché est toutefois plus ambitieux encore. À partir de 2027, sous réserve des évolutions réglementaires nécessaires, les pouvoirs publics envisagent la mise en place d'un véritable dispositif de régulation de la fréquentation avec des quotas journaliers dans les secteurs les plus sensibles, des licences professionnelles, une limitation des mouillages, des créneaux horaires d'accès ou encore une réduction de la vitesse des navires. Reste désormais à savoir si ces engagements convaincront les experts internationaux. Après une phase d'analyse de leur mission, ils remettront un rapport au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Parallèlement, les autorités françaises devront transmettre avant le 1^{er} décembre un rapport détaillant l'état de conservation du site et les mesures mises en œuvre. Ces deux documents serviront de base aux discussions de la 49^e session du Comité du patrimoine mondial, prévue en 2027 et permettront de déterminer si la Corse est parvenue à apporter des réponses suffisamment crédibles pour préserver durablement la valeur universelle exceptionnelle de Porto-Scandola et conforter sa place au sein du patrimoine mondial. ■ **Manon PERELLI**



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

Toponymes «corses» fantaisistes (LES PADULES, LES FITELLES)

*Lorsque la signification
du toponyme corse*

*n'est pas identifiée, on peut avoir
une adaptation française insolite
du genre Les Padules
(quartier d'Ajaccio) qui renvoie
à un type très commun
en toponymie corse :
padula « marais » (cf. en français
palus, palud, palude, palus ;
latin PALUDE).*

*Il en va de même
pour Les Fitelles : les Fitelles
(Ghisonaccia).*

Ce toponyme renvoie vraisemblablement à *fetta* «tranche, parcelle, bande de terre» : *fittella* (avec le suffixe diminutif -ella) est d'ailleurs un lieu-dit officiellement attesté toujours à Ghisonaccia : Fittella [Ghisonaccia]. La même hypothèse a été émise pour le toponyme sarde [Olbia : D. Panedda 1991] I Fitteddi [«le piccole strisce [di terreno]». Dans la langue corse courante on a, avec un sens proche de *fetta*, *lenza* ou *striscia* ; les toponymes Fetta et Lenza s'appliquent souvent au même type de lieu avec les mêmes déterminants : Fetta Longa [Ghisonaccia] ; Lenza Longa [Corte].

Concernant la transcription «officielle», l'emploi des majuscules dans les cartes de l'IGN ne semble pas suivre une logique évidente, notamment pour ce qui est des articles : majuscules pour U, I [masculin], L' [masculin ou féminin] ; minuscules pour a, e, ou la, le [voir les exemples ci-dessus]. On a par exemple la majuscule pour I et la minuscule pour e : I Canali [Avapessa] ; e Casette [Oletta].

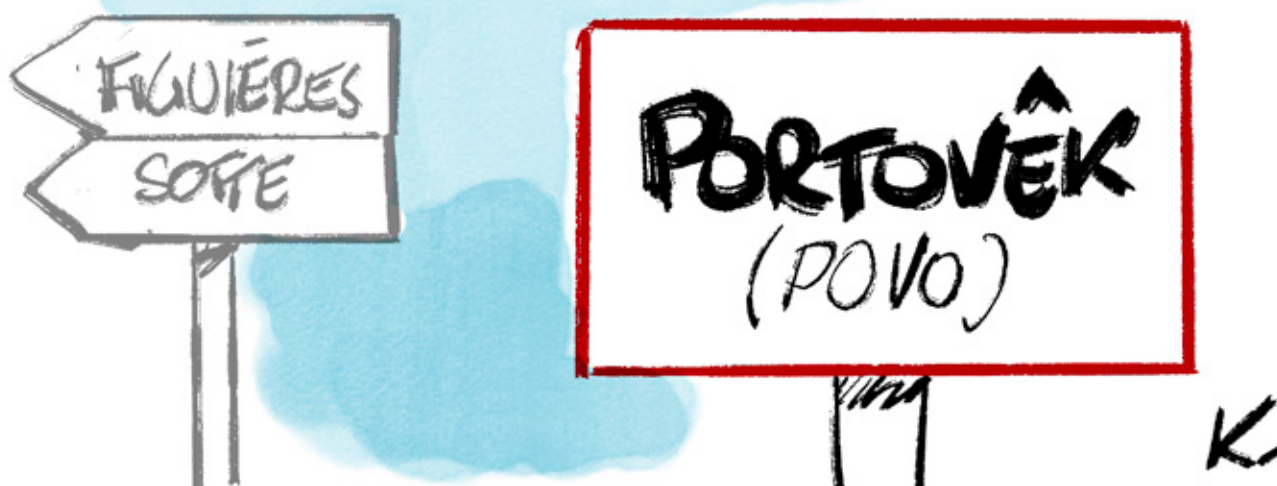
Les séquences composées d'une préposition suivie d'un article sont attestées dans les toponymes IGN [dans la graphie actuelle la préposition à est accentuée : à u Prunu] : Culletta a U Prunu [Marignana] ; Bocca Di a Stazzona [Bastelica]. On relève aussi des contractions propres à l'italien et au français : Ruisseau Delle Fighe [Pietricaggio] ; Crête du Sumere [Calenzana] ; Chioso Alla Teghia [Favalello].

ARTICLES «CONTRACTÉS». Les formes italiennes agli, ai, al, dei, del, listées dans la Charte de l'IGN parmi les «articles contractés régionaux», sont impossibles en corse. Cependant l'affirmation de la plupart des grammaires selon laquelle «il n'y a pas d'article contracté» en corse est inexacte. Les variantes phonétiques des combinai-

sons préposition + article sont nombreuses et ont des répercussions y compris dans la graphie. Les toponymes rendent compte d'une fusion régulière à l'oral entre la préposition à et l'article défini féminin singulier a. La forme à [=à a] était fréquente dans la littérature de la première moitié du xx^e siècle, elle est bien représentée dans les toponymes : Portu Â Leccia ; Punta Â Scopa [Osani]. Seuls quelques auteurs notent l'existence de séquences préposition + article qui sont pourtant aujourd'hui courantes du Nord au Sud [o = à u] malgré la «règle» selon laquelle «l'article défini ne se

contracte pas avec les prépositions». Dans la conversation courante on remarque toutefois les formes...o *fiu-mu* ; e *ligna* comme l'indique J. Paganelli [1975 : *Éléments du parler sartenais*]. Rares à l'écrit, ces formes laissent une trace dans les cartes de l'IGN : Bergeries d'Aja O Tasso [Bocognano]. Dans la graphie actuelle on aurait Aghja à u Tassu «aire à l'if».

AMALGAMES (CAMPO MERLO). Le même type se cache probablement dans d'autres exemples où l'article contracté est absorbé par la voyelle finale du mot précédent [*campu à u merlu* ; *bocca à a merla* ; *acqua à a merla*] : Campo Merlo [Tallone]. Nous avons ici un modèle [à + article] fréquent dans les toponymes malgré la graphie. Dans la publication citée de l'Insee sur les lieux-dits, la corsisation du toponyme COLLO-GUALDO [hameau de la commune d'Azzana, a donné comme résultat la forme «COLLU GUALDU» [accompagnée de l'astérisque révélateur du doute]. Ici aussi il s'agit probablement du *coll'o gualdu*, ou *collu à u gualdu*, «col au bois» en graphie actualisée. Le même type de mécanisme peut s'appliquer à la préposition suivie de l'article féminin. Une graphie < e > peut représenter la contraction de à e : *traghjettu*



à e vacche «gué aux vaches»: Traghietto e Vacche [Popolasca]. Quant au lieu-dit Campu Gallu [Poggio-d'Oletta], il résulte probablement d'une corsisation récente; l'ancien nom toscanisé était sans doute Campo Gallo à interpréter sans doute comme Camp'O gallu, en graphie moderne *camp'à u gallu*. La «corsisation» s'est limitée à remplacer par un -u final les voyelles toscanes ou considérées comme telles, ce qui a pour effet de masquer la composition du toponyme.

ORAL ET ÉCRIT. Même si la graphie moderne prescrit la séparation entre article et préposition [Forca à l'Alzi «col aux aulnes»], la graphie du toponyme ci-dessous correspond à la réalisation orale. La préposition à entraîne le renforcement de la consonne initiale de l'article l'prévocalique [singulier et pluriel]; l'italien aurait *agli* comme «*preposizione articolata*»: Funtana Di Forca All'Alzi [Speloncato]. Concernant les séquences avec la préposition *di* + article [devant voyelle], on trouve soit la «*preposizione articolata*» du toscan [dell'], soit la graphie en deux mots [di l']: Piscia Dell'Onda [Grosseto-Prugna]; Piscia Di L'Onda [Moca]. La dernier exemple cité, bien qu'il corresponde à l'usage orthographique actuel, ne rend pas compte du redoublement syntaxique régulier et nettement perceptible à l'oral, ignoré par les grammaires corses, mais attesté même à l'écrit, par exemple chez De La Foata qui écrit *di la donna* [devant consonne] mais *dill'omu* [devant voyelle]. Cette particularité a des répercussions précises dans les variétés où la lénition de /l/ se fait régulièrement, par exemple dans *nomi di [l] ochi*, alors qu'elle est bloquée dans *nomi di l'arburi* [la graphie *dill'arburi* est attestée dans des revues récentes comme *A Pian D'avretu*]. La préposition peut être suivie d'un nom sans article. Le phénomène apparaît dans la graphie du type [rare] Bocca A'Valdo, où l'apostrophe est peut-être employée pour faire distinguer la préposition de l'article défini féminin: Bocca A'Valdo [Venaco]; Teppa A'Felce [Casanova]. De nombreux toponymes mentionnent Valdu/Gualdu [latin GUALDU «forêt»] et *teppa* «tertre». Quant à *felce* [latin FILICE] la forme a été supplantée dans la langue vivante par *filetta*, *filettu* «fougère» [latin FILICTU]. On relève d'autres exemples du type Nom + a + Nom où < a > peut représenter – théoriquement – soit la préposition, soit l'article, soit la fusion des deux [comme dans

les exemples cités de < â > = à a]. L'exemple ci-dessous peut-être interprété comme le «col à la croix»: Bocca a Croce [Novella].

ARTICLE SANS (?) PRÉPOSITION (PUNTA 'LLU CASTEDDU). On relève des toponymes composés de manière semblable, distingués seulement par la présence ou l'absence de préposition après l'article, composés par exemple avec *punta* «sommets», *contra* «versant [face au]», *frassu* «frêne»: Punta a U Frassu [Renno]; Contra a Frassu [bergerie] [Serra-Di-Scopamène]. L'exemple sans article n'est pas forcément conforme à l'usage oral ou écrit: Contra Lu Frassu est attesté dans la littérature, et peut être rapproché de Punta 'llu Casteddu ou A Punta llu Conti Pazzu [G. Biancarelli, *A Pian d'Avretu*]. Ces deux derniers exemples illustrent une construction courante dans les variétés du Sud [la préposition n'apparaît pas, par exemple *u ghjornu 'llu Signori* «le jour du Seigneur» [R. Coti, in *Rise da impennà*]. Cette particularité a été expliquée de diverses manières mais il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'un phénomène phonétique qui a des répercussions morphologiques. Il y a d'abord fusion de la préposition et de l'article, puis syncope suivie d'une assimilation: [*l'abitanti*] *DI LA furesta* > *DLA furesta* > '*LLA furesta*. Ces exemples ne sont pas une reconstruction de notre part, mais sont amplement attestés chez Paulu Matteu De La Foata [1807-1899; écrivain corse très encensé [mais peu étudié] qui écrit systématiquement *A Nanna dlu Bambinu* «la berceuse de l'Enfant Jésus», ou *tordlu* [*tordulu* «grive»], y compris pour les toponymes [*a Sapara dlu boiu* «la grotte du bœuf»], tout en écrivant parfois *di lu*, ce qui montre qu'à son époque il y avait coexistence des deux constructions ou que la forme était encore analysable. L'évolution des séquences préposition + article en corse du Sud devrait être évidente sans qu'il soit besoin de solliciter des constructions syntaxiques plus ou moins archaïques [*a casa la donna* en ancien italien ou *le corn Rollant* en ancien français]. La mise en avant de ce genre d'hypothèses [y compris chez les linguistes] signifie qu'aujourd'hui [contrairement à l'époque de l'auteur de *La Nanna dlu Bambinu*] la conscience linguistique n'est plus en mesure de percevoir le lien étroit qui existe entre les types *u ghjornu 'llu Signori* et *u ghjornu di [l] u Signori*. ■



EXPOSITION

Fragments du littoral corse

La démarche de Marie Tamburini explore de manière instinctive les matières, les traces et les fragments. Son parcours artistique l'a amenée à expérimenter successivement différents médiums tels que la mosaïque, le textile, le bijou ou le dessin... Elle se consacre désormais au dessin et papiers découpés, mêlant encre, acrylique, gouache... «*Mon travail se nourrit d'une observation attentive de la nature - particulièrement la laisse de mer - dont je cherche à révéler les détails, les imperfections et les équilibres discrets. Les coquillages et débris naturels sont envisagés comme des objets de mémoire, porteurs d'un lien émotionnel avec le vivant. À travers mes dessins, je tente de retenir des traces et de faire émerger une beauté éphémère profondément liée à ce qui nous entoure.*» Elle met ainsi en évidence la beauté fragile du littoral, mais aussi ses

équilibres subtils, parfois invisibles au premier regard (les détails minéraux, les végétaux, les lignes de côte et les marques laissées par les mouvements de l'eau), invitant le public à porter à son tour un regard plus attentif sur les paysages du rivage, leurs matières, leurs lignes et leurs empreintes et à s'abandonner à leur contemplation, pour mieux comprendre et ressentir. Entrée libre.

Jusqu'au 4 juillet 2026. Cité Grossetti, Ajaccio. www.ajaccio-tourisme.com/sortir/agenda/

CINÉMA/MUSIQUE

Lisula CinéMusica

Depuis plus de 100 ans, le cinéma et la musique vivent une belle et longue romance. Du *Chanteur de Jazz* à *La La Land*, en passant par *Singin' in the rain*, *Fantasia* ou *Amadeus*, c'est cette histoire que l'association CinéMusica vise à faire découvrir ou redécouvrir chaque année à tous les publics, autour d'une programmation de films, de fiction ou documentaires, ayant un lien avec la musique, de tous styles et sous toutes ses formes. Outre les projections, cet événement transgénérationnel propose conférences, master-class ou ateliers autour de la musique de film et de toute création musicale pour le cinéma ainsi que des concerts live. Cette année, autour de la 45^e édition de la Fête de la musique, la sélection de films explore les multiples visages de la musique: l'opéra avec *L'Objet du délit*, les chants populaires américains dans *History of Sound*, l'univers de Neil Diamond avec *Sur un air de blues*, ou encore la Venise baroque et ses conservatoires qui formaient des orphelins dans *Vivaldi et moi*. Également à l'affiche de ce festival, les coulisses de l'Orchestre de Paris avec *Nous l'Orchestre*, l'histoire d'Ann Lee et de la communauté des Shakers avec *Le testament d'Ann Lee*, ou l'histoire d'Ahmet, jeune berger macédonien rêvant de devenir DJ dans *Le Garçon qui faisait danser les collines*. Les plus jeunes ne sont pas oubliés avec le film d'animation *Ernest et Célestine*. La manifestation accueille également une compétition de clips musicaux, vitrine de la création contemporaine dans ce format bien particulier; une séance consacrée à Iron Maiden avec *Burning Ambition*, documentaire retraçant les cinquante ans d'existence du groupe; et un DJ set ainsi qu'un concert du groupe Isulani.

Du 19 au 22 juin 2026. Cinéma Le Fogata, L'Île-Rousse.

www.cinemusica.fr



THÉÂTRE

U Revizor

Le bourgmestre et l'administration d'une petite ville de province russe sont en émoi après avoir eu vent de la visite imminente d'un «revizor», inspecteur envoyé par le gouvernement, qui viendra incognito. Paniqués à l'idée de cette

inspection, les fonctionnaires et autres officiels de la ville, qui n'ont pas la conscience tranquille, s'activent fébrilement pour tenter de dissimuler leurs forfaits. Ils sont d'autant plus affolés qu'ils se demandent comment identifier cet inspecteur afin de lui réserver un accueil qui, espèrent-ils, le mettra dans de bonnes dispositions. C'est alors qu'un jeune voyageur s'installe à l'auberge. Ce ne peut être que lui! Les notables vont donc s'ingénier à le couvrir de flatteries et de gratifications. Ayant réalisé qu'il s'agit d'une méprise, le jeune homme loin de les démentir, décide d'exploiter la veulerie de ses hôtes, prêts à toutes les bassesses. Nicolas Gogol a écrit cette comédie satirique sur le pouvoir, les abus de l'administration et la corruption sur une idée de son ami et autre grand auteur russe, Alexandre Pouchkine. À sa création, en 1836 à Saint Petersburg, la pièce avait rencontré un succès mitigé, une partie du public s'indignant de cette satire corrosive. Toutefois, l'empereur Nicolas 1^{er} avait ri de bon cœur. L'œuvre est ici adaptée en langue corse (surtitrages en français) par Guy Cimino pour U Teatrinu.

Le 25 juin 2026, 21h 30. Palais des Gouverneurs de Bastia.

agenda.bastia.corsica/agenda/u-revizor/



DIVERS

Cars and swing

Imaginé par le Rétro Club Automobile Ajaccien, en partenariat avec la Ville d'Ajaccio, cet événement a pour but de célébrer le charme des voitures anciennes et la culture des années cinquante. Pensé comme un rendez-vous populaire, familial et intergénérationnel, il s'adresse à tous les publics, que l'on soit passionné d'automobile, amateur de musique ou simplement curieux, en recréant un village vintage inspiré des fifties. Au programme: exposition de véhicules anciens, concerts de musique swing en live, ambiance guinguette et animations immersives. L'accès est gratuit et ouvert à tous.

Les 23 et 24 juin 2026 à partir de 16 h. Citadelle Miollis, Ajaccio. www.ajaccio-tourisme.com/sortir/agenda/

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI

LA FIN ET LES MOYENS



Le 4 juin dernier, le corps de Lyhanna, 11 ans, était découvert près d'un silo à grains à Puycasquier dans le Gers, à une quinzaine de kilomètres de l'endroit où elle avait été vue pour la dernière fois. Une semaine après sa disparition. Et près de 9 ans après le premier signalement concernant son meurtrier présumé, Jérôme Barella, mis en examen pour «*enlèvement, séquestration et meurtre sur mineure de moins de 15 ans*». Une fois encore, la France est sous le choc.

Elle l'est d'autant plus, cette fois, que cette tragédie aurait peut-être pu être évitée si Jérôme Barella n'était pas régulièrement passé entre les mailles du filet judiciaire durant pratiquement une décennie. Un signalement en 2017, classé sans suite. Puis son renvoi d'un établissement scolaire où il était employé, en 2021, pour «*comportement inapproprié*» après qu'il ait adressé des messages déplacés à une lycéenne via les réseaux sociaux. En 2022, une plainte pour viol concernant une fillette âgée de 6 ans au moment des faits dénoncés, est aussi classée sans suite. Puis une deuxième en août 2025, pour des viols répétés commis sur une autre enfant ; quoique des éléments médico-légaux sont présentés comme compatibles avec les faits dénoncés, il n'avait à ce jour pas été entendu dans le cadre de cette procédure. Et au printemps 2026, un signalement pour des faits commis sur une fillette au domicile de l'accusé. Autant de points qui semblent faciles à relier, a fortiori lorsque la plupart des faits dénoncés pour l'heure se concentrent dans un périmètre restreint. Pas assez cependant pour empêcher que certains dossiers ne se baladent et ne traînent, entre Toulouse et Auch.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Bonne question. Trop souvent parasitée par la recherche de responsables et, corollaire inévitable, le souci d'ouvrir des parapluies de la taille d'un barnum. Ce qui n'a pas manqué d'arriver. On s'est empressé de toutes parts de désigner des fautifs, d'exiger des têtes : l'exécutif en place, la gauche «*laxiste*», les magistrats, les policiers et gendarmes plus occupés à réprimer des manifestants qu'à protéger les enfants ou femmes victimes de violences, l'Éducation nationale qui s'en est tenue à une mesure disciplinaire, la liste n'est pas exhaustive. La séance de questions au gouvernement du 9 juin a été un modèle du genre. Au point de conduire

la députée de la Marne Laure Miller [Ensemble pour la République] à exprimer sa «*honte*» devant «*l'image déplorable*» donnée par une représentation nationale qui «*se renvoie la balle comme des gamins dans une cour d'école*». Cette séance a remis sur le tapis la proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux enfants et aux femmes demandée depuis 2024 et déposée en novembre 2025, qui n'a jamais été examinée à ce jour. Mais les lois ont une faible portée si elles ne sont pas mises en œuvre. Vite balayée par Emmanuel Macron et le garde des Sceaux, la question des moyens est cruciale. La hausse de crédits alloués aux missions de sécurité ne saurait compenser les sous-effectifs dans le domaine judiciaire. Un rapport de la Cour des comptes de 2023 faisait état d'une «*crise des métiers de l'investigation*» dans la police, avec des besoins en enquêteurs accrus et une difficulté à recruter qui n'affectait pas la gendarmerie, confrontée en revanche à des recrutements inégaux selon l'attractivité des régions. Quoi qu'il en soit, la cour comptait des taux d'élucidation qui se détérioraient, avec - 15 points sur les violences sexuelles alors que les faits constatés étaient en augmentation. De plus, une fois les affaires arrivées dans les parquets (dont un tiers sont classées sans suite) encore faut-il les traiter. Or selon un rapport de la Commission européenne consacrée à l'efficacité de la justice, la France consacre 0,2 % de son PIB à la justice, ce qui est en deçà de la moyenne européenne, avec 77,20 euros par habitant contre 0,3 % du PIB soit 136,10 euros pour l'Allemagne. De même, pour ce qui est du nombre de magistrats par habitant la France est à la ramasse, avec 11,15 juges pour 100 000 personnes et 3,16 procureurs pour 100 000 habitants, contre 7,7 en Allemagne et une moyenne européenne de 12,2. Quant à la durée des procédures, si le délai pour des affaires civiles et commerciales était connu (333 jours contre 273 jours en moyenne), les données française pour la durée des procédures pénales étaient indisponibles. On ne sauve pas de vies ni ne prévient des récidives en empilant des textes et en se vantant d'avoir «*renforcé*» ou «*durci*» l'arsenal, si on ne se soucie pas d'avoir assez de monde pour en faire bon usage. On ne fait qu'apporter une réponse somme toute facile et illusoire face à l'émotion et la colère. ■

Entreprise Adoptez des solutions innovantes

Isolation, éclairage, pompe à chaleur, froid, motorisation...

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et de nos Primes économies d'énergie.
Contactez-nous par mail : corse-b2b-agirplus@edf.fr



SCANNEZ-MOI !
*Retrouvez toutes
nos solutions Agir Plus.*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.